

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jason Hope

<https://www.cadre21.org/membres/07a00704bbd533c9b37bd5b5>

Date d'obtention : 2020-10-15 14:27:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime.
2. Évaluer l'incident
3. Vérifier l'information
4. Doit déterminer si l'incident est malveillant ou un acte impulsif, car si un geste malveillant on doit contacter le service de police et ne pas parler à l'instigateur.
5. Parler au jeune instigateur si le geste n'est pas malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens l'importance de bien suivre les protocoles de la trousse sexto et de surtout protéger la victime. Encourage la jeune victime d'être positive envers elle-même. S'assurer d'un bon suivi psychologique pour la victime de ne pas la laisser seule avec cela.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois l'étape de la rencontre avec la victime et la plus délicate dans la méthode de sexto. On doit être délicate et présente pour la victime.